

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD561

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 36, supprimer les trois dernières occurrences du mot :

« contre ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 46, supprimer les deux dernières occurrences du mot :

« contre ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 72, supprimer les trois dernières occurrences du mot :

« contre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.